

C.L.U.D.

Comité de Lutte contre la Douleur

La douleur n'est pas une fatalité...



« Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. »

Article L. 1110-5 du code de la santé publique



Fondation Bon Sauveur

Fondation Bon Sauveur | Service Communication | Mai / Décembre 2015

D11-PS-S_SO-A-003-1 La douleur n'est pas une fatalité

C.L.U.D.

Comité de Lutte contre la Douleur

La douleur n'est pas une fatalité...



La douleur se prévient,
la douleur se traite.

Traiter votre douleur,
c'est possible.

Dans cet établissement, les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles.



Fondation Bon Sauveur

« La douleur n'est pas une fatalité »

Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister.

Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie.

Elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne.

« On peut la prévenir, l'évaluer et la traiter »

Qu'elle soit physique ou psychique, traiter la douleur, cela peut prendre du temps.

C'est contribuer à retrouver le bien-être, l'appétit, le sommeil, l'autonomie et se retrouver avec les autres.

« Etre soulagé c'est possible, mais comment faire ? »

Vous seul pouvez décrire votre douleur :

personne ne peut et ne doit se mettre à votre place.

Plus vous nous donnerez d'informations sur votre douleur

et mieux nous vous aiderons.

N'hésitez pas à nous interroger.

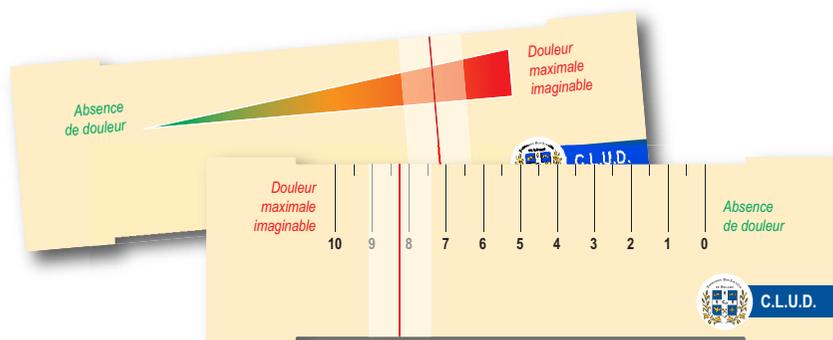
« Evaluer votre douleur »

Les soignants disposent de réglottes

qui vous permettront d'indiquer l'importance de votre douleur.

D'autres outils d'évaluation peuvent être utilisés.

L'évaluation de votre douleur doit être systématique et régulière, au même titre que la prise de la tension artérielle, du pouls ou de la température.



« Traiter la douleur, c'est possible »

Vous avez mal... Ce n'est pas normal.

La souffrance morale augmente les douleurs.

Parlez-en à l'équipe soignante.

Nous mettrons en œuvre tous les moyens à notre disposition pour la soulager, même si nous ne pouvons pas garantir l'absence totale de douleur.

Votre participation est essentielle.

Nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir et vous aider.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ;

quelle qu'elle soit, il est possible d'en mesurer l'intensité.

Nous pouvons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal.

« Les médicaments »

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent.

Il existe plusieurs types d'antalgiques selon l'intensité de votre douleur.

Les médicaments sont proposés en fonction de la nature et de l'intensité des douleurs.

Ils les soulagent, même s'ils ne les suppriment pas toujours totalement.

Votre médecin vous prescrira un traitement adapté.

Celui-ci sera ajusté en fonction de l'évaluation régulière de vos douleurs.

« Les autres moyens »

D'autres moyens peuvent être employés pour réduire les douleurs, améliorer votre confort et votre bien-être :

soutien psychologique, relaxation, musicothérapie, art-thérapie, calme, repos, massages, applications de poches de glace ou d'eau chaude, ...

Comme les médicaments, ils seront adaptés à votre cas.